



Urgence d'une VRAIE transition énergétique porteuse de justice sociale

Mémoire présenté
au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
par Transition Capitale-Nationale

dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le
développement des énergies propres au Québec

Le 31 juillet 2023

1. PRÉSENTATION

Transition Capitale-Nationale (TCN) est un organisme non partisan qui a pour mission de contribuer à mettre fin à la consommation, l'exploration et l'exploitation des énergies fossiles, en participant à la réalisation d'une transition énergétique, écologique et sociopolitique.

TCN est coporteur de la [Collectivité ZéN \(Zéro émission Nette\) de Québec](#).

2. TOILE DE FOND

En réponse à l'invitation du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie à soumettre des mémoires dans le cadre de la Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec, vous trouverez ci-dessous nos recommandations quant aux principales orientations que le Québec devrait adopter en lien avec notre avenir énergétique.

Nous nous réjouissons que le gouvernement entreprenne enfin la décarbonation du système énergétique québécois. Il s'agit là d'une démarche nécessaire, urgente et prioritaire. Néanmoins, les déclarations du premier ministre et du ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, au cours des derniers mois, la lecture des documents fournis en appui à cette consultation et le contenu du questionnaire que vous proposez à la population, auquel nous avons choisi de ne pas répondre, nous font craindre que la cible de décarbonation d'ici 2050 soit un prétexte et non l'objectif réellement visé, qui serait en fait une vigoureuse relance du développement industriel et son cortège de mesures corrosives pour la nature et la société :

- la privatisation et la déréglementation plus ou moins accentuées et plus ou moins déguisées du secteur énergétique;
- le développement effréné de projets énergétiques et miniers qui fragiliseraient encore davantage les écosystèmes et les ressources en eau;
- un nouveau recul des pratiques démocratiques de consultation de la population;
- le maintien du gaz naturel dans les bâtiments au-delà de ce qui est nécessaire;
- un soutien inconsidéré au développement du gaz naturel renouvelable (GNR) à partir de gisements dont le réalisme n'a jamais été démontré et dont la production à grande échelle aurait des impacts écologiques qui n'ont jamais été évalués;
- la place toute symbolique accordée à la sobriété énergétique sans qu'elle soit assortie de mesures concrètes;
- et finalement, le risque élevé d'échec de la décarbonation elle-même qui, même si elle fait office d'objectif officiel, n'a pour ainsi dire aucune chance d'être réalisée d'ici 2050 si elle ne repose pas en priorité et principalement sur une baisse de la consommation.

Nous nous objectons d'emblée à cette façon de cadrer la réflexion sur l'avenir énergétique du Québec. La priorité accordée jusqu'ici à la hausse du niveau de vie des populations privilégiées a mis une telle pression sur la nature qu'elle a déjà provoqué le dépassement de la plupart des limites assurant la stabilité des systèmes biophysiques dont la vie sur terre dépend, notamment celles qui concernent le réchauffement climatique, la biodiversité et l'eau douce. Et ce, sans même assurer un minimum convenable à toutes les populations.

Il est plus que temps d'arrêter cette fuite en avant et de concentrer nos ressources et de baser notre économie sur le rétablissement des systèmes qui nous font vivre. La décarbonation du système énergétique québécois nous en offre une occasion et c'est dans cette optique que se situent les recommandations qui suivent.

3. NOS RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS SUR LA GOUVERNANCE

Que le Québec :

1. Tienne un vrai **débat de société** pour se donner une **vision collective** de son **avenir énergétique** et une nouvelle **politique énergétique** alignée avec les objectifs de **lutte au réchauffement climatique**, de **préservation de la biodiversité** et de **justice sociale**.
2. Se dote d'un **plan structuré** de mise en œuvre de cette politique énergétique, assorti de **cibles** finales et intermédiaires et de **mécanismes rigoureux d'évaluation** continue, assurant la mise en place rapide d'un système énergétique **décarboné** qui respectera les **capacités de support des écosystèmes**, garantira la **sécurité énergétique** de la population et assurera des **conditions de vie décentes** à toutes et tous au terme d'une **transition juste** pour les travailleuses et travailleurs concernés ainsi que pour leurs communautés.
3. Reconnaisse les **ressources énergétiques** comme un **bien commun**.
4. Reconnaisse le système énergétique comme un **service public** dont les **actifs** sont **stratégiques** et **ne doivent pas être confiés au secteur privé**, et dont les modalités de prestation des services doivent être guidées par l'**intérêt général** et la **justice sociale**, et non par la recherche de profit. Dans cet esprit, **n'autorise pas les contrats d'achats privés**, qui marqueraient le début de l'ouverture du marché de détail, **ne relève pas le plafond de 50 MW pour les projets de barrages détenus par des producteurs indépendants** qui vendent leur production à la société d'État et **s'abstienne de permettre à des producteurs indépendants de détenir des centrales de 50 MW et plus**.

5. Renforce le rôle de la **Régie de l'énergie** en tant qu'organisme **indépendant, impartial** et **apolitique**. À cette fin, modifie la Loi sur la Régie de l'énergie afin que les régisseurs soient nommés par l'**Assemblée nationale** et non plus par le gouvernement. Modifie les pratiques en vigueur pour que le **pouvoir de directives** du ministre responsable soit encadré de façon plus **restrictive**, ne soit utilisé que de manière **exceptionnelle** et, en conformité avec la Loi sur la Régie de l'énergie, se limite à la signification des préoccupations du gouvernement – **ce qui exclut la détermination des dispositifs**.
6. Intègre les objectifs de **lutte au réchauffement climatique** aux **critères de décision** de la **Régie de l'énergie**.
7. **Élargisse** le rôle de la **Régie de l'énergie** pour inclure la **production d'énergie** en tant qu'activité réglementée et ajoute à son mandat la **planification intégrée des ressources** sur la base d'une participation publique large et réelle.
8. Reconnaisse le **droit** à la **chaleur** et à la **fraîcheur** pour tous les Québécoises et les Québécois.
9. **Institutionnalise** la lutte à la **précarité énergétique** et travaille en **concertation étroite** avec les organismes de défense des droits pour l'éradiquer.
10. Soumette tout projet énergétique ou minier au **crible** des objectifs de **lutte au réchauffement climatique**, de **préservation de la biodiversité** et de **justice sociale** ainsi qu'au crible des mécanismes les plus rigoureux de consultation assurant son **acceptabilité sociale**.
11. Assure, dans le cadre de tout projet énergétique ou minier, le respect des **droits constitutionnels, internationaux** et **inhérents** des **nations autochtones**, y compris le droit au **consentement préalable, libre et éclairé**.
12. Veille à **éviter l'accaparement des matières premières** par les nations riches au détriment de la transition énergétique des pays du Grand sud.

RECOMMANDATIONS SUR L'ÉQUILIBRE OFFRE-DEMANDE D'ÉNERGIE

Que le Québec :

13. Assure **l'équilibre offre-demande** d'énergie et donc la **sécurité énergétique** de la population, sans fragiliser encore davantage les systèmes biophysiques dont nous dépendons, en donnant la **priorité absolue** à la **sortie complète des énergies fossiles** couplée à la **baisse de la demande d'énergie et de puissance** – *et non au développement de la production énergétique.*
14. Décrète un **moratoire complet** sur l'octroi de **capacité électrique** ou de **fonds publics** à de nouvelles **entreprises énergivores** tant que la **sécurité énergétique** de la population et la **décarbonation complète de notre système énergétique** ne sont pas assurées.
15. Au chapitre de la **sortie des énergies fossiles** :
 - devance à **2030** l'interdiction des ventes de véhicules à essence;
 - assure l'**abandon** graduel mais complet du **gaz naturel** (fossile ou renouvelable) dans le secteur du **bâtiment** en interdisant l'installation d'appareils au gaz pour le chauffage des espaces et de l'eau ou pour la cuisson, qu'il s'agisse de nouveaux équipements ou du remplacement d'équipements en fin de vie, en s'inspirant du [Règlement sur les appareils de chauffage au mazout](#) édicté en novembre 2021;
 - n'autorise aucune nouvelle extension de réseaux gaziers et ramène l'amortissement des actifs existants de distribution de gaz naturel de 40 à 20 ans;
 - élimine le besoin de brûler du gaz naturel pendant les pointes de demande d'électricité en déployant un programme sérieux d'**aplanissement des pointes, sans recours aux énergies fossiles**, soutenu conjointement par Hydro-Québec et le gouvernement;
 - rejette **tout projet alimenté aux énergies fossiles**, même ceux qui se targuent d'être « verts » tels que la fabrication de batteries avec du gaz fossile (des batteries destinées de surcroît à des véhicules électriques énergivores comme le Hummer);
 - accompagne et soutienne la **transition des travailleuses et travailleurs** du pétrole et du gaz vers des secteurs compatibles avec les objectifs de lutte au réchauffement climatique et de préservation de la biodiversité;

- intensifie son soutien à la **recherche** visant la décarbonation des **procédés industriels** difficiles à électrifier.

16. Au chapitre de la **baisse de la demande** d'énergie (sobriété énergétique) :

- **abandonne** tout projet d'expansion des **infrastructures autoroutières** ou **aéroportuaires**;
- soutienne massivement la **mobilité active, financièrement** et par ses politiques d'**aménagement**;
- soutienne massivement le **transport collectif électrique, urbain et interurbain**, notamment en investissant comme l'Ontario **plus de 4 000 \$ par habitant** dans le transport collectif au cours de la prochaine décennie (comparativement aux 1 548 \$ prévus au Québec)¹, et en déployant des mesures dissuasives relativement à l'auto solo dans les secteurs bien desservis par le transport collectif;
- **module** de façon marquée les **subventions** afin de décourager l'achat de véhicules électriques énergivores et d'**encourager l'achat de véhicules électriques légers et très légers** (vélos et autres), sauf pour répondre à des besoins particuliers et dans les secteurs peu propices à l'utilisation de véhicules légers pour le trafic pendulaire;
- révisé les **codes de construction** pour tendre vers des bâtiments à **consommation énergétique nette zéro** et rehausse substantiellement le soutien aux **rénovations écoénergétiques** ainsi qu'à l'achat d'**équipements de chauffage efficaces**;
- en concertation avec les organismes de défense des droits, lance un grand chantier combinant la **décarbonation des bâtiments, la baisse de consommation d'énergie des bâtiments** et la **lutte à la précarité énergétique**, et pouvant inclure, à titre d'exemples :
 - **l'interdiction** de location des logements dits « **passoires énergétiques** » (comme la France l'a fait);
 - un **vaste chantier de rénovations domiciliaires** et d'installation d'**équipements écoénergétiques sans frais** pour les ménages à revenus faibles et modestes et, dans le cas des locataires, **sans augmentation des loyers** et avec **droit au maintien** dans les lieux; à cet effet, rende obligatoire la déclaration des subventions reçues par les propriétaires et leur prise en compte dans les critères d'ajustement de loyers appliqués par la Régie du logement.

¹ Alliance TRANSIT, [Consultations prébudgétaires du gouvernement du Québec – 2023-24](#)

17. Au chapitre du **développement des énergies renouvelables** et des **projets miniers** en lien avec la transition énergétique :

- réitère clairement et définitivement son **refus de l'énergie nucléaire**;
- **rejette** d'emblée tout projet de **harnachement de rivières vierges**;
- fournisse un **soutien marqué** à la **géothermie communautaire**, dans les contextes qui s'y prêtent;
- limite la production de **gaz naturel renouvelable** (GNR) à des **quantités restreintes destinées** à certains usages **difficiles à électrifier** (p. ex. certains procédés industriels ou pour des communautés isolées) mais **cesse de subventionner** la production de GNR à grande échelle pour **injection dans les réseaux d'Énergir et Gazifère** (qui servent principalement au chauffage des bâtiments et à d'autres usages faciles à convertir à l'électricité);
- **combattre**, de manière générale, la **prolifération de projets énergétiques et miniers** qui se déploieraient au détriment des milieux naturels et des milieux de vie;
- soumette tout projet énergétique ou minier au crible de mécanismes rigoureux d'enquête et d'audiences publiques assurant son **acceptabilité sociale**.

RECOMMANDATIONS SUR LA TARIFICATION

Que le Québec...

18. Adopte des structures tarifaires qui **décourageront** réellement la **surconsommation** d'énergie par les **industries**, les **commerces**, les **institutions** et les **ménages aisés**, tout en priorisant le principe d'**abordabilité** pour les **locataires** et les **propriétaires à revenus faibles ou modestes**.
19. Évite toute mesure tarifaire qui **pénaliserait** les **consommateurs d'énergies renouvelables** pour compenser les baisses de revenus ou financer la transition des **acteurs du secteur des énergies fossiles en déclin** (qui ont disposé de plusieurs décennies pour redéployer leurs actifs dans des secteurs compatibles avec la lutte au réchauffement climatique); rejette, notamment, le « dédommagement » d'Énergir par Hydro-Québec dans le cadre du programme de biénergie.

20. Adopte des structures tarifaires qui contribueront à **étaler l'appel de puissance** lors des pointes hivernales de demande d'électricité **sans pénaliser** les **locataires** ni les **propriétaires à revenus faibles ou modestes**.

4. CONCLUSION

Le Québec est à une croisée des chemins. Les orientations énergétiques qu'il adoptera seront révélatrices de sa capacité à prendre acte des défis qui se dressent devant nous avec une brutalité toujours plus manifeste. Nous espérons que les recommandations qui précèdent encourageront notre gouvernement à prendre un pas de recul et à se retirer de cette fuite en avant qui conduit l'humanité et l'ensemble du vivant à la catastrophe.

Il faut le voir comme une belle opportunité pour un **PROJET DE SOCIÉTÉ** qui peut faire rêver. L'urgence climatique est là, l'été 2023 nous en donne un très bel aperçu ! Agissons !

Lucie Bergeron et Michel Côté
Membres de Transition Capitale-Nationale